



COMPTE RENDU CDAS DU 19/03/2021

Le 19/03/2021 a eu lieu le 1^{er} CDAS (Comité départemental de l'Action Sociale) de 2021.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV de la séance du 25/09/2020
- 2) Présentation de la note d'orientation 2021
- 3) CAL (comité d'actions locales)
 - a. Point budgétaire
 - b. Programmation actions
- 4) Restauration collective
 - a. Programmation changement matériels du restaurant financier La Boudronnée
 - b. Point RIE La Poste Grangier/Flunch
 - c. Informations conventions restauration au 01/01/2021
- 5) Questions diverses
 - a. Modalités fonctionnement CDAS
 - b. Autres

1)

Le PV est approuvé : 2 voix pour (CFTC, Solidaires)

2 abstentions (FO , CGT – car les 2 membres n'ont pas assisté au CDAS de septembre 2020 : nouveau titulaire et suppléant pas convié du fait des circonstances sanitaires)

2)

La note d'orientation 2021 annonce la régionalisation de l'action sociale en précisant que cette réforme va dans le sens de l'amélioration des services rendus aux agents.

Une structure régionale d'action sociale ne serait pas un pôle unique en Région, mais correspondrait à une spécialisation du métier qui pourrait être infra départemental avec à sa tête un coordinateur régional qui ne serait pas l'actuelle structure régionale d'appui.

3) CAL

a. Le budget prévisionnel 2021 est de 41 596,00€ auquel il faut enlever 6% de réserve, soit un total de 39 177,35€.

La somme de 41 596,00€ est déterminée en fonction des bénéficiaires de l'action sociale du département : 9,57€ par actif

3,19€ par retraité

36,82€ par enfant

Le budget prévisionnel est en baisse (-1 406,00€) par rapport à 2020 du fait de la baisse des effectifs.

b. Actions 2021

Des conventions sont reconduites avec un avocat et un psychologue. En cas de besoin, les agents peuvent faire appel à eux pour des consultations prises en charge par l'action sociale.

Le repas des retraités au Cabaret Odysséo est prévu en fin d'année pour les personnes qui ont répondu à la demande faite en début d'année par l'assistante.

L'aide à la pratique sportive et culturelle est renouvelée : sous conditions de ressources, les enfants nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2017, peuvent bénéficier d'un chèque-cadeau de 30,00€ (dans la limite du montant des frais d'inscription) pour l'inscription à une activité sportive ou culturelle pendant l'année scolaire 2020-2021.

L'information aux agents sera faite pour une demande à formuler en juillet.

La sortie au Château de Vaux-le-Vicomte et au Parc Astérix est maintenue mais reportée en 2022 en raison des circonstances sanitaires.

Une sortie libre au Parc de Loisirs de CURLEY (Arc Evasion) sera proposée : possibilité d'y aller entre juin et octobre, avec une inscription avant le 15 mai. La participation des agents est fixée à 15,00€ pour les plus de 16 ans et 5,00€ pour les 6-15 ans. Les places sont limitées et priorité est donnée aux agents qui n'en ont pas bénéficié en 2020. La communication sera faite aux agents début avril 2021.

Pour l'arbre de Noël, le spectacle est prévu le 4 décembre, reprogrammation du spectacle prévu en 2020. Les enfants auront le choix entre un jouet, un abonnement et chèque-cadeau. En fonction des circonstances sanitaires, le spectacle sera ou non maintenu. Si le spectacle est annulé, une solution de repli sera examinée au prochain CDAS (le 25/06/2021)

4) Restauration collective

Un groupe de travail spécifique 'Restauration Collective' sera organisé ultérieurement (le 29/04/2021), pour faire un panorama de toutes les conventions passées sur le département de la Côte d'Or.

Sur le restaurant administratif de la Boudronnée, le changement d'un bain-marie, d'une friteuse et d'une sauteuse électrique est prévu pour un total de 31 400,00€, mais ce changement devra intervenir après les travaux qui restent de la responsabilité de la DRFIP.

5) Questions diverses

A l'INSEE, une organisation syndicale explique qu'un local prévu pour la restauration des personnes à mobilité réduite pourrait être réaffecté à l'ensemble des agents avec l'installation d'un distributeur automatique.

Les locaux appartenant à la direction de l'INSEE, l'utilisation du local est de sa seule responsabilité.

La CGT insiste pour avoir des informations sur le recrutement d'un délégué départemental d'action sociale.

Avec l'objectif de la régionalisation, le recrutement est difficile car on n'a aucune visibilité sur le long terme.